

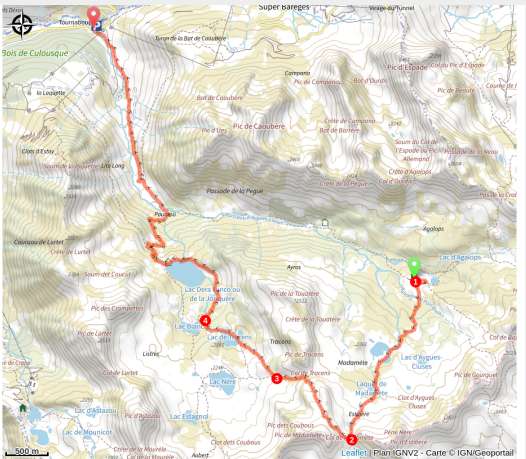


Etape 2 : du refuge d'Aygues-Cluses à Tournaboup

Barèges - Tourmalet



Le col de Madamète ((c) Julien Liron)



Des lacs, des points de vue et du caillou !
Changement de décor étonnant pour cette superbe seconde étape.

Infos pratiques

Pratique : Itinérance à pied

Durée : 4 h 30

Longueur : 11.1 km

Dénivelé positif : 429 m

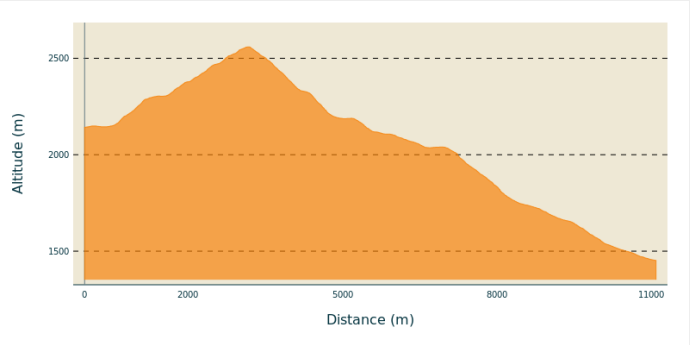
Difficulté : Moyen

Accessibilité : Chien autorisé en laisse

Itinéraire

Départ : Refuge d'Aygues-Cluses
Arrivée : Parking de Tournaboup
Communes : 1. Barèges
2. Vielle-Aure

Profil altimétrique

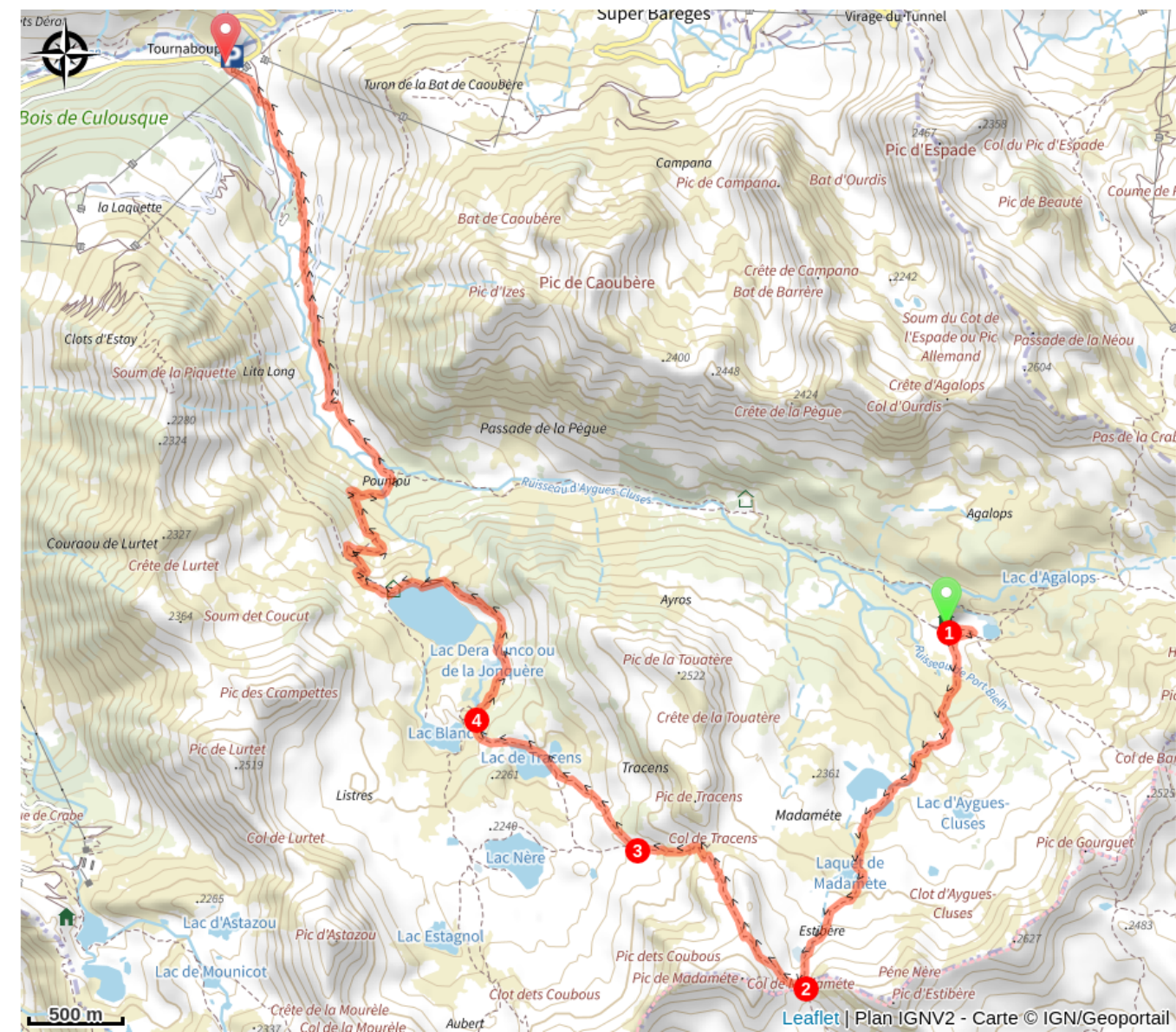


Altitude min 1452 m Altitude max 2559 m

- 1** - Depuis le refuge, prendre la direction des lacs de Madamète. Le sentier progresse dans l'herbe puis franchit deux ressauts successifs et découvre les lacs de Madamète. Longer les lacs vers la gauche et continuer à remonter la vallée vers le sud, via un laquet et un ultime passage par un éboulis.
- 2** - Au col de Madamète (2508 m), sans le franchir, monter complètement sur votre droite par un sentier en pente douce (balisé en jaune) qui parvient à un nouveau collet (2560 m), au nord du pic de Madamète. Basculer alors sur le versant opposé par le sentier en fond de combe pierreuse. Il prolonge sa descente dans une vallée à gauche, et parvient sur un replat.
- 3** - Intersection en Y (2325 m) : opter pour le sentier de droite, qui passe par un petit col puis descend de l'autre côté dans une nouvelle combe, en visant le lac de Tracens. Longer le plan d'eau par la droite (2190 m), enjamber son déversoir puis descendre avec le sentier en rive gauche du torrent.
- 4** - Intersection (2125 m) en amont du lac Blanc : suivre le sentier plus important vers la droite. Il borde tourbière et lac de la Jonquère, puis dévale une grande pente. En bas, passer sur le barrage du lac Dets Coubous pour rejoindre la rive gauche. Après la cabane, emprunter à droite le sentier au départ horizontal, qui décrit ensuite d'amples lacets dans le dernier ressaut.

Retrouver ainsi l'intersection de Pountou (empruntée la veille sur l'étape 1), et prendre à gauche pour revenir au parking de Tournaboup.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

 **Recommandations**

-La traversée via le col de Tracens est partiellement balisée. A éviter par mauvaise visibilité.

-Variante : depuis le col de Madamète (point 2), possibilité de réaliser l’aller-retour jusqu’au Pic de Madamète (2657 m). Compter 1h et 150m de dénivelés supplémentaires à ajouter à l’étape.

Accessibilité

 Chien autorisé en laisse

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Réserve Naturelle Nationale Néouvielle

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Structure gestionnaire : Parc National des Pyrénées, sous l'autorité du Préfet de Bagnères-de-Bigorre
[Contact](#)

Située au centre du massif pyrénéen, la Réserve du Néouvielle est un site botanique remarquable (algues, sphaignes). Elle se caractérise notamment par la présence de vielle forêt et de multiples lacs et laquettes qui contribuent à la diversité des milieux, et abrite une faune remarquable (Euprocte des Pyrénées et Desman des Pyrénées, Triton palmé et Crapaud accoucheur, Grand tétras...)

Le classement en Réserve Naturelle Nationale implique une réglementation stricte spécifique, le territoire accueillant un grand nombre de visiteurs chaque année (hiver et été). Celle-ci concerne pour beaucoup des **restrictions relatives à l’accès et aux activités de loisir** :

- Cueillette, ramassage de plantes, champignons, minéraux, animaux ou fossiles interdits ;
- Feu et coupe de bois interdits ;
- Chiens interdits ;
- Dépôt de déchets interdit ;
- Vélo tout terrain interdit ;
- Camping interdit. Seul le bivouac est toléré, sur les 2 seuls emplacements réservés à cet effet (plage d’Orédon et Barrage d’Aubert) ;
- Les camping-cars et bivouac dans des véhicules sont interdits la nuit sur les parkings d’Orédon et d’Aubert ;
- La pêche est réglementée. Pêche interdite dans le Gourg de Rabas et le vallon d’Estibère ;
- Les sports aériens et tout survol à moins de 1000 m du sol sont interdits.

En règle générale, il est attendu des visiteurs qu’**ils ne perturbent et ne dérangent pas le milieux** (bruit, dégradation des milieux, etc.) afin de maintenir un bon état de conservation.